

Parc informatique de la ville – de quoi parle-t-on ?

Objet

Il est aujourd'hui bien établi que le poids de l'empreinte environnementale du numérique porte majoritairement sur la phase de fabrication du matériel, plus que sur l'usage, selon une répartition 80%/20% qui fait désormais consensus.

La maîtrise de notre parc matériel et une réflexion sur son cycle de vie est donc essentiel pour pouvoir agir sur l'empreinte environnementale, avec différents leviers d'action : la prolongation de la vie des matériels, l'acquisition de matériels reconditionnés, la cession du matériel obsolète en mairie pour offrir une nouvelle vie à ce matériel dans un autre contexte.

La présente note a pour objet de présenter l'état de notre parc matériel, pour mieux faire comprendre les enjeux auxquels nous sommes confronté.

Méthodologie de classification des équipements

L'ADEME retient la classification de l'ITU pour classer les différents équipements en trois types distincts (trois tiers) :

- L'environnement « utilisateurs » (PC, imprimantes, téléphonie...) – Tiers 1
- Le réseau – Tiers 2
- Les serveurs – Tiers 3

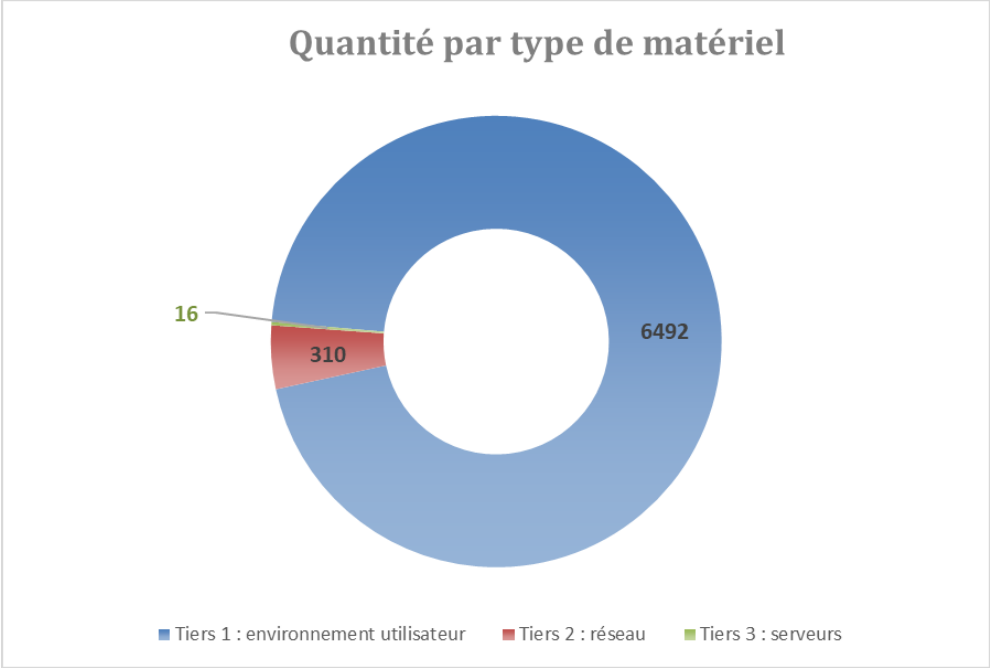
Nous proposons de reprendre cette classification à notre compte.

Nous pouvons par ailleurs considérer une répartition, interne à la mairie de Saint-Herblain, en distinguant :

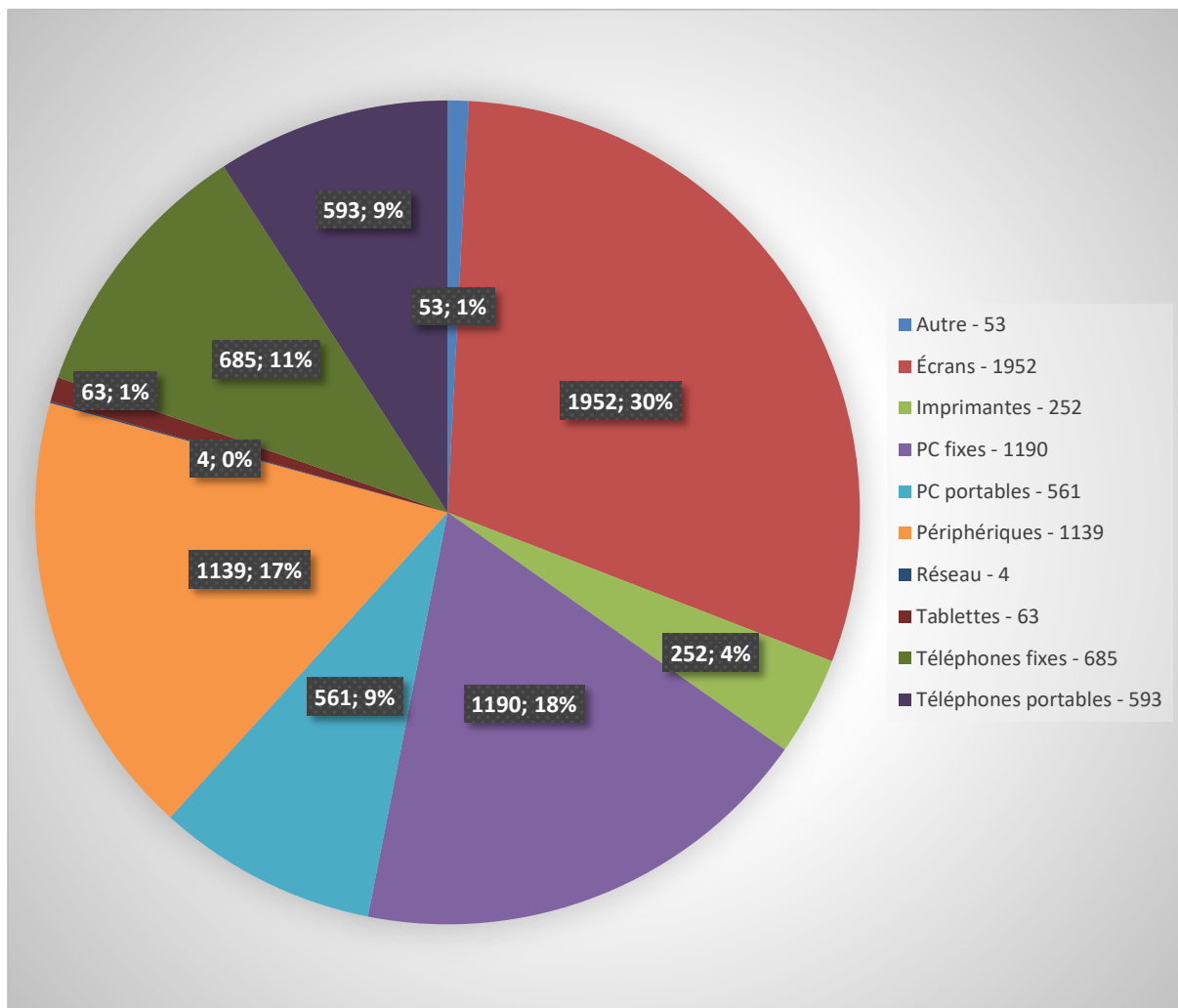
- Les services municipaux (les services municipaux portent seuls les tiers 2 (réseau) et trois (serveurs) qui sont composés d'équipements partagés par les écoles et le CCAS)
- Les écoles (du point de vue « Education Nationale »), pour le matériel destiné aux élèves, enseignants, personnels de l'éducation nationale
- Le CCAS

Etat du parc herblinois

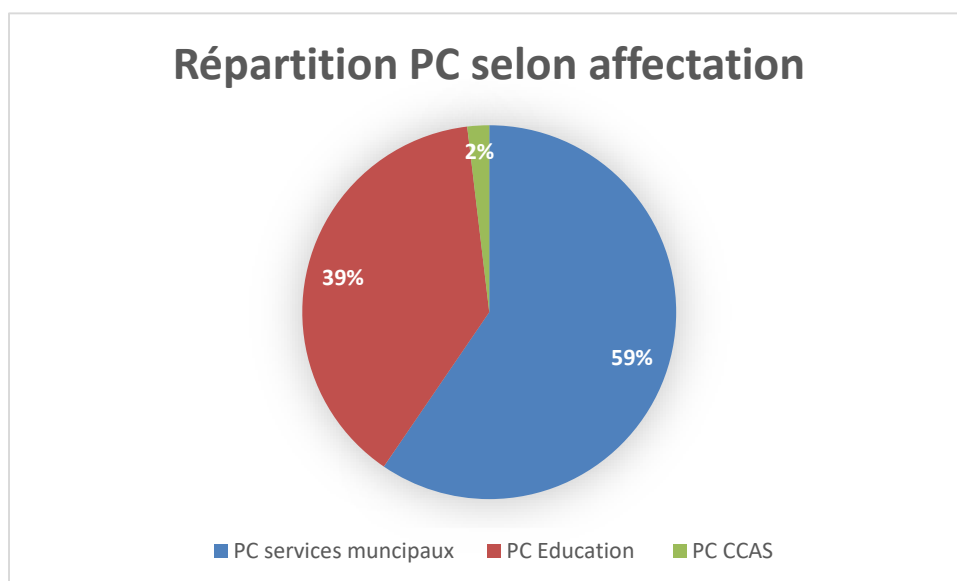
Sur cette base, nous pouvons présenter le parc de la façon suivante :



Détail du nombre d'équipements pour le tiers 1 « environnement utilisateurs »



Répartition des PC (PC fixes et portables) selon leur affectation :



Détail du tiers 2 : réseau

